

CHARTRE ÉTHIQUE & COMPORTEMENTS

E2S S'APPUIE SUR UNE POLITIQUE D'ÉTHIQUE QUI ACCOMPAGNE L'ENTREPRISE AU QUOTIDIEN DANS SES DÉCISIONS, SON MANAGEMENT ET SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES. LE RESPECT, LA COHÉSION ET LA RESPONSABILITÉ SONT DES VALEURS QUI DOIVENT ÊTRE PARTAGÉES PAR CHACUN D'ENTRE NOUS.

Tous ensemble, nous nous engageons à :

1



ASSURER UNE OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET UNE EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- E2S accompagne tous ses clients à la **réduction de leur consommation d'énergie**, tant dans la phase d'exploitation de l'installation que dans la phase d'étude et de modernisation.
- E2S **respecte l'environnement** et s'efforce de minimiser son impact écologique.

2



TENIR NOS ENGAGEMENTS, APPORTER TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ À NOS ACTES

- E2S s'engage au respect de ses obligations contractuelles : pour en attester, **E2S trace l'ensemble de ses opérations et les communique** en toute transparence.

3



SATISFAIRE LE CLIENT GRÂCE À NOTRE PROXIMITÉ, NOTRE RÉACTIVITÉ, NOTRE FLEXIBILITÉ

- E2S s'engage à satisfaire ses clients en renforçant les 3 piliers qui sont : **la proximité** des agences territoriales, **la réactivité** face aux demandes, **la flexibilité** des équipes indispensable à la qualité de service.
- La relation avec ses clients est au cœur de la performance de l'entreprise, et **est régulièrement mesurée et communiquée**. Elle est la base des plans de progrès permanents.

4



RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE & LA DIMENSION HUMAINE

- Parce qu'une entreprise est **avant tout une équipe**, E2S s'engage à tout mettre en œuvre pour renforcer cet état d'esprit.
- E2S ainsi que ses collaborateurs s'engagent à **respecter** les droits des personnes, de leur dignité et de leurs singularités, ainsi que le respect des cultures.
- Les collaborateurs tiennent leurs engagements en temps et en heure. Chaque fois qu'ils communiquent, avec l'extérieur comme en interne, ils le font de bonne foi, dans un esprit constructif, avec le souci d'une information **sincère, précise et complète**.

5



VEILLER À LA SÉCURITÉ & LA SANTÉ AU TRAVAIL

- Tous salariés et prestataires d'E2S ont droit à un environnement de travail **sain et sûr**.
- Nous devons nous assurer que nos actes n'entraînent **aucun risque**, pour nous-mêmes ou pour les autres. Nous devons signaler immédiatement à notre hiérarchie tout accident ainsi que tout comportement ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail ou à mettre quiconque en danger.

6



RESPECTER LES RÈGLES INTERNES & LA RÉGLEMENTATION

- En toutes circonstances, les collaborateurs d'E2S s'engagent à **respecter les règles internes** de l'entreprise.
- Ils se doivent également d'observer les lois et réglementations nationales, locales ainsi que les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités.